

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

-----  
ECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT  
-----

**DECRET D/2015/148 /PRG/SGG**

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD RELATIF AU FINANCEMENT DU «PROJET D'AMELIORATION DES SERVICES DE SANTE PRIMAIRE», SIGNE LE 26 JUIN 2015 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (IDA).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2015/016/AN du 27 juillet 2015, autorisant la ratification ;

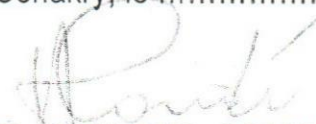
Vu le Décret D/2015/146 /PRG/SGG du 28 JUL. 2015, portant promulgation de la Loi L/2015/016/AN du 27 juillet 2015 ;

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est ratifié l'Accord relatif au financement du «Projet d'Amélioration des Services de Santé Primaire», signé le 26 juin 2015 entre la République de Guinée et l'Association Internationale pour le Développement (IDA).

**Article 2** : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 28 JUL. 2015

  
**Prof. ALPHA CONDE**